



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 23284

## Texte de la question

M. Paul Jeanneteau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur la problématique de la non-perception par nos concitoyens sourds ou malentendants des messages diffusés à l'intérieur des transports en commun. En effet, dans bon nombre de cas, les annonces faites au cours des trajets se font par voie orale, qu'il s'agisse d'un rappel de la réglementation ou d'une annonce d'arrivée à une station ou à une gare. Les personnes malentendantes doivent donc bien souvent se renseigner elles-mêmes et se contenter d'indices qui leur permettent de se repérer ou de comprendre les consignes. C'est pourquoi, il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement, dans le prolongement de la loi du 11 février 2005, envisage d'améliorer les dispositifs destinés à une compréhension par l'ensemble de nos concitoyens des annonces faites dans les transports en commun.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Jeanneteau](#)

**Circonscription :** Maine-et-Loire (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23284

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Solidarité

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 mai 2008, page 4166

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)